

SITUATION FINANCIÈRE DES TPE FRANCILIENNES

Boulangerie et restauration rapide : des TPE fragilisées par la concurrence

Dans le cadre de leur mission, l'Observatoire consulaire des entreprises en difficultés (OCED) et le Centre régional d'observation du commerce, de l'industrie et des services (CROCIS) ont conjointement mis en place un outil d'alerte sectorielle dédié aux TPE franciliennes afin de détecter, chaque année, les secteurs d'activité menacés au vu de leurs performances économiques et de la situation financière des entreprises qui les composent.

L'objectif du dispositif est d'alerter les professionnels et les entreprises, spécifiquement dans le ressort de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris.

Ce dispositif d'alerte, mis en œuvre pour la cinquième année, a fait apparaître, à partir des critères de détection utilisés, à la fois des zones de fragilité mais aussi quelques éléments de force pour les secteurs de la boulangerie - code NAF 10.71C - et de la restauration de type rapide - code NAF 56.10C -, pour les TPE installées en Ile-de-France. Les commerces de détail de pain, pâtisseries et confiseries en magasin spécialisé - code NAF 47.24Z - ne sont pas pris en compte dans la présente étude ; ils se différencient des boulangeries en ce qu'ils ne produisent pas sur place les produits qu'ils vendent (en Ile-de-France ces commerces sont 5 fois moins nombreux que les boulangeries).

Même si de prime abord, on peut considérer les boulangeries et la restauration rapide comme fort éloignés, le premier relevant de l'industrie et le second de l'hébergement-restauration, leurs activités tendent dans les faits à se rapprocher. En effet, en raison de la diversification opérée depuis de nombreuses années par les boulangeries, celles-ci proposent de plus en plus souvent de la restauration rapide (vente de sandwiches, salades, formules déjeuner comprenant une boisson...) généralement à emporter mais aussi parfois, lorsque les locaux le permettent, à consommer sur place.

Les Français consacrant une plage horaire toujours plus réduite à leur déjeuner, les entreprises positionnées sur le secteur de la restauration rapide se sont adaptées à ces changements de mode de consommation.

Ainsi, les boulangeries dont le cœur de métier demeure toujours la production et la vente de pain, ont su opérer une véritable mutation de leur activité au cours des dix dernières années par une diversification de leur offre, en proposant sandwiches, quiches et autres formules repas. Elles sont entrées en concurrence avec la restauration rapide. D'autres catégories d'entreprises se sont également positionnées sur ce segment de marché. C'est le cas des moyennes et grandes surfaces, mais aussi des services de livraison de repas complets à domicile ou dans les entreprises, parfois via internet, ainsi que des points de ventes alimentaires mobiles, appelés "street vending", empruntant le modèle des "camions à pizza". De même, les cafés et les traiteurs occupent une partie de ce marché.

L'accroissement de la concurrence entraîne donc une compétition accrue, toujours plus difficile, spécifiquement pour les TPE des deux secteurs analysés ici.

Les zones de fragilités de ces TPE se caractérisent par :

■ **Un montant de trésorerie nette plutôt faible** : il est inférieur à 10 000 euros ; cet élément signifie que les ressources immédiatement disponibles peuvent se révéler insuffisantes, constituant un handicap dans une période où prédominent de fortes incertitudes en matière économique.

■ **Un ratio de liquidité réduite** inférieur à l'unité : 0,7 pour la boulangerie et 0,6 pour la restauration rapide.

■ **Un résultat courant modéré voire faible** : 11 800 euros pour la boulangerie et surtout 2 400 euros pour la restauration rapide.

■ **Un fonds de roulement négatif** : pour la boulangerie - 21 800 euros et pour la restauration rapide - 12 200 euros. En l'absence de dettes, ces niveaux reflètent la part importante des crédits fournisseurs et une rotation rapide des stocks.

Pour les zones de force, ces TPE se caractérisent principalement par :

■ **Une absence d'endettement** : si cet élément peut a priori apparaître positif, il indique aussi l'absence d'investissement, qui est à rapprocher de la faiblesse de la trésorerie et du résultat courant.

■ **Un excédent brut d'exploitation (EBE) particulièrement élevé** pour la boulangerie : 25 900 euros, marquant une rentabilité certaine pour ce secteur, ce qui n'est pas tout à fait le cas pour la restauration rapide.

VALEUR MÉDIANE DES INDICATEURS FINANCIERS UTILISÉS POUR L'ANALYSE

Indicateurs financiers *	Secteur 10.71C – Boulangerie et boulangerie-pâtisserie	Secteur 56.10C – Restauration de type rapide
Ratio de liquidité réduite	0,7	0,56
Total des charges d'exploitation / Valeur ajoutée	0,113	0,061
Charges sociales / Valeur ajoutée	0,18	0,16
Fonds de roulement net global **	- 21,8	- 12,2
Fonds de roulement net global / Total du bilan	- 0,104	- 0,145
Trésorerie nette **	9,8	9,2
Trésorerie nette / Total du bilan	0,034	0,111
Charges financières / EBE	0,09	0
Dettes à long terme / Capitaux propres	0	0
Excédent brut d'exploitation (EBE) **	25,9	5,9
Résultat courant **	11,8	2,4
Dettes totales / Capitaux propres	0	0
Capacité de remboursement ***	2,88	0,04

* Établis à partir des comptes de l'exercice 2009, dernière année disponible pour le plus grand nombre d'entreprises.

** Valeurs exprimées en milliers d'euros.

*** Ce ratio est égal au rapport de l'endettement net sur l'EBE, il est exprimé en nombre d'années.

Sources : OCED - CROCIS, Exploitation de la base de données DIANE.

Les éléments réunis ici suggèrent des zones de faiblesse pour les TPE de ces deux secteurs, notamment en l'absence d'une trésorerie suffisante pour amortir les chocs liés aux difficultés

économiques. En effet, confrontées à une liquidité qui peut se révéler insuffisante à terme, ces entreprises pourraient se trouver à devoir gérer des problèmes de solvabilité. Cette situation

est d'autant plus préoccupante que l'économie française doit faire face à une crise de la dette des États.

Secteurs d'activité	Effectif salarié des établissements de moins de 20 salariés	Effectif salarié total	Nombre moyen de salariés dans les établissements de moins de 20 salariés	Part des salariés des établissements de moins de 20 salariés
10.71C - Boulangerie et boulangerie-pâtisserie	18 068	20 530	5,2	88,0 %
56.10C - Restauration de type rapide	23 809	47 714	3,9	49,9 %
Total activités Ile-de-France	1 273 126	4 060 804	4,1	31,3 %

Source : Pôle emploi services 2009.

Au-delà de l'analyse des éléments financiers, les données relatives aux créations et à l'évolution du nombre d'établissements permettent d'apporter un éclairage complémentaire.

Pour la **boulangerie** (10.71C) le taux de création (4,9 %) est très largement inférieur à celui observé pour l'ensemble des activités en Ile-de-France (13,9 %). Il ne permet que le maintien du nombre d'entreprises du secteur : au 31 décembre

2009, sont dénombrées autant de boulangeries qu'au début de la décennie.

Parallèlement sur la même période, le nombre de salariés a augmenté de 11 % (soit 2 080 salariés).

Si pour les TPE (entreprises ayant un effectif allant jusqu'à 19 salariés), leur nombre est globalement stable (- 1,1 % entre 2000 et 2009), cette stabilité cache une double réalité : d'un côté une aug-

mentation du nombre d'entreprises sans employé (+ 40,1 %) et, de l'autre, une baisse (- 17,4 %) du nombre de celles employant 1 à 19 salariés.

On assiste ainsi à une atomisation du marché avec, d'une part, des boulangeries sans salarié, plus nombreuses et, d'autre part, des entreprises avec des salariés, moins nombreuses, dont l'effectif moyen est passé de 4,6 à 5,4 salariés.

TAUX D'ACCROISSEMENT DU NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS

Secteurs d'activité	Taille des établissements	Nombre d'établissements		Taux d'accroissement global entre 2000 et 2009	Taux d'accroissement annuel moyen entre 2000 et 2009
		2000	2009		
10.71C - Boulangerie et boulangerie-pâtisserie	Moins de 20 salariés	4 674	4 624	- 1,1 %	- 0,12 %
	Plus de 20 salariés	51	69	+ 35,3 %	+ 3,42 %
	Ensemble des établissements	4 725	4 693	- 0,7 %	- 0,08 %
56.10C - Restauration de type rapide	Moins de 20 salariés	7 211	11 797	+ 63,6 %	+ 5,62 %
	Plus de 20 salariés	365	441	+ 20,8 %	+ 2,12 %
	Ensemble des établissements	7 576	12 238	+ 61,5 %	+ 5,47 %

Source : INSEE Sirene.

TAUX DE CRÉATION

Secteurs d'activité	Nombre d'établissements	Nombre de créations d'établissements	Taux de création
10.71C - Boulangerie et boulangerie-pâtisserie	4 693	232	4,9 %
56.10C - Restauration de type rapide	12 238	1 650	13,5 %
Toutes activités Ile-de-France	1 033 726	143 690	13,9 %

Source : INSEE 2009.

Secteurs d'activité	Nombre d'établissements	Part des établissements sans salarié	Part des établissements de moins de 20 salariés
10.71C - Boulangerie et boulangerie-pâtisserie	4 693	19,1 %	98,4 %
56.10C - Restauration de type rapide	12 238	39,1 %	95,9 %
Toutes activités Ile-de-France	1 033 726	62,2 %	96,1 %

Source : INSEE Sirene 2009.

Pour la **restauration rapide** (56.10C), le taux de création est de 13,5 %, taux proche de celui de l'ensemble de l'économie francilienne. Sur la période 2000-2009, le nombre des entreprises n'a cessé de croître (4 586 unités de plus), soit une augmentation annuelle moyenne de 5,5 %. Il apparaît donc que ce secteur a suivi la demande en progression constante, avec pour conséquence première d'accroître la concurrence entre les entreprises du secteur lui-même.

Le nombre de TPE a cru en moyenne de 5,6 % par an, étant précisé que le nombre

des entreprises sans salarié a presque doublé de 2000 à 2009, passant de 2 320 à 4 202 ; ce qui équivaut à une croissance annuelle de 6,8 %. Sur la même période, les entreprises dont l'effectif salarié est compris entre 1 et 19 salariés ont enregistré une progression annuelle de 2,7 %.

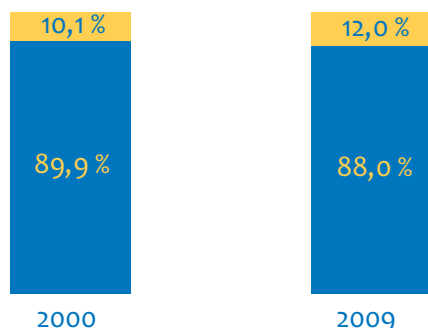
Le marché de la restauration rapide a donc connu une double mutation : un fort accroissement de la concurrence et une augmentation du nombre de très petites entreprises. Pour ces dernières, de fait les plus fragiles, leur pérennité passe le plus souvent par un élargissement de l'offre, l'objectif étant d'at-

teindre une taille critique.

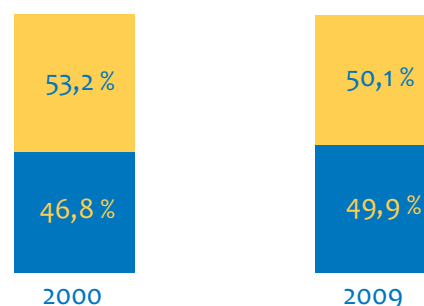
Dans le même temps, le secteur a dû faire face à une concurrence plus grande à l'extérieur de l'activité *stricto sensu*, celle des boulangeries et des grandes surfaces notamment.

In fine, le fait que ce marché soit devenu fortement concurrentiel, au point qu'il se révèle en situation de saturation dans certaines zones géographiques, constitue un élément externe de fragilisation des TPE du secteur.

Répartition de l'emploi salarié dans le secteur de la boulangerie et de la boulangerie-pâtisserie (10.71C)



Répartition de l'emploi salarié dans le secteur de la restauration de type rapide (56.10C)



■ Etablissements de plus de 20 salariés ■ Etablissements de moins de 20 salariés

Source : Pôle emploi services.

Quelques éléments de méthodologie

Champ de l'analyse

Le dispositif mis en place, de manière conjointe, par l'OCED et le CROCIS a trait aux TPE constituées en société et implantées en Ile-de-France.

Une TPE est définie comme une entreprise de 0 à 19 salariés inclus réalisant, soit un chiffre d'affaires inférieur à 50 millions d'euros, soit un total du bilan inférieur à 43 millions d'euros et "indépendante", c'est-à-dire n'ayant aucun actionnaire de type entreprise ou grande institution qui détienne 25 % ou plus du capital. Sont également exclues les entreprises dites "têtes de groupe".

Données exploitées

Le dispositif d'alerte s'appuie sur l'analyse des comptes annuels des sociétés - déposés auprès des greffes des tribunaux de commerce et publiés au BODACC - disponibles dans la base de données financières DIANE. Ainsi en décembre 2011, période à laquelle l'analyse a été menée, les comptes annuels de l'année 2009 étaient disponibles pour la grande majorité des entreprises recensées dans la base. Tous les secteurs de la NAF sont concernés ; néanmoins, afin d'assurer une fiabilité suffisante des résultats, seuls les secteurs pour lesquels sont disponibles, dans la base de données, plus de 200 comptes annuels sont effectivement retenus.

Indicateurs financiers « clés »

Treize indicateurs permettant de dresser un portrait financier des entreprises, ont été retenus. On peut les classer en sept rubriques :

- Solvabilité à court terme : ratio de liquidité réduite
- Charges : ratio (charges d'exploitation / valeur ajoutée), ratio (charges sociales / valeur ajoutée)
- Équilibre financier : fonds de roulement net global, ratio (fonds de roulement net global / total du bilan), trésorerie nette, ratio (trésorerie nette / total du bilan)
- Charges financières : ratio (charges financières / excédent brut d'exploitation)
- Structure financière : ratio (dettes à long terme / capitaux propres)
- Rentabilité : Excédent brut d'exploitation, Résultat courant
- Endettement : ratio (dettes totales / capitaux propres), Capacité de remboursement

Analyse

À partir de la matrice de données composée en lignes des secteurs d'activité (individus) et en colonnes des médianes des indicateurs "clés" (variables), une Analyse en Composantes Principales - ACP - a été effectuée. S'agissant d'une technique d'analyse synthétique des données collectées, elle permet de mettre en lumière les secteurs présentant des difficultés au regard d'un ou plusieurs critères.

Pour en savoir plus

Étude " Xerfi700, restauration rapide " juin 2011.

- L'Observatoire consulaire des entreprises en difficultés (OCED) a été créé en 1994, en partenariat entre la Chambre de commerce et d'industrie de Paris et les quatre Tribunaux de commerce de sa circonscription (Paris, Nanterre, Bobigny, Créteil). Il a ensuite accueilli deux nouveaux partenaires, la Ville de Paris et l'Ordre des experts-comptables Paris Ile-de-France. Il a pour mission d'observer la réalité des défaillances, de livrer, par l'intermédiaire de ses publications, l'information collectée ainsi que sa mise en perspective et de contribuer au développement des méthodes de prévention et de traitement des difficultés des entreprises.

La Lettre de l'Observatoire Consulaire des Entreprises en Difficultés n°37 - décembre 2011

Claudine ALEXANDRE-CASELLI, rédacteur en chef - calexandre-caselli@ccip.fr

www.oced.ccip.fr

- Le CROCIS, centre régional d'observation économique de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, rassemble et traite les principales données structurelles et conjoncturelles permettant d'identifier et d'analyser les évolutions économiques de l'Ile-de-France.

Retrouvez toutes les publications du CROCIS sur www.crocis.ccip.fr

Yves BURFIN, chargé d'études - yburfin@ccip.fr

Directeur de la publication : Pierre TROUILLET
 Directeur de la rédaction : Jean-Louis SCARINGELLA
 Rédacteur en chef : Isabelle SAVELLI-THIAULT
 Maquette et mise en page : Nathalie PAGNOUX

Reproduction autorisée à la condition expresse de mentionner la source.
 Dépôt légal : février 2012



**Chambre de commerce
et d'industrie de Paris**